

## Attestation

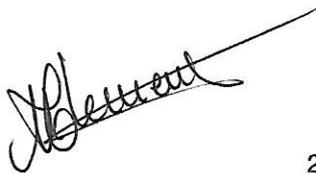
*A compléter à la demande des parents, par l'école ou l'établissement du 2d degré pour les enfants de moins de 16 ans, si l'école fait l'objet d'une mesure de fermeture administrative / de suspension temporaire d'accueil.*

Je soussigné(e) Myriam CLEMENT, directrice

Atteste que la classe de CE2 /CM1 /CM2 de l'école de Saint Sulpice les Champs fait l'objet d'une mesure de suspension temporaire d'accueil pour raisons liées à la situation sanitaire à compter du 26 septembre et jusqu'au 2 octobre 2022 inclus sur décision conjointe de l'inspecteur d'académie de la Creuse et de l'Agence régionale de santé.

Date : 26 septembre 2022

Signature :



**ÉCOLE PRIMAIRE**  
LE BOURG  
23480 SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS  
TEL : 05 55 66 65 98  
[eco.sulpicechamps@wanadoo.fr](mailto:eco.sulpicechamps@wanadoo.fr)